



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **21 janvier 2019 à 19 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant Luc Drapeau, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La greffière adjointe Stéphanie Russell est également présente.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux de décembre 2018

4. Finance et trésorerie

4.1 Fonds d'administration

4.2 Fonds de roulement

4.3 Fonds de règlement

4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux

4.5 Dépôt du rapport budgétaire

5. Administration générale

5.1 Adoption du Règlement 18-1019 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception

5.2 Adoption du Règlement numéro 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat

5.3 Renouvellement du contrat de service avec la firme T3i inc. pour 2019

5.4 Octroi de contrat dans le cadre du Grand rendez-vous économique 2019

5.5 Rémunération du personnel électoral

5.6 Octroi de contrat suivant une offre de service en matière de recrutement

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de dérogation mineure pour le 95, chemin du Village-Suisse (empiétements dans la marge avant et hauteur de bâtiment)

6.2 Demande de dérogation mineure pour le 35, chemin du Lac-Croche Est (coefficient d'emprise au sol)

6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 623 268 (nouveau bâtiment)

6.4 Demande de nomination d'une nouvelle voie publique - Au Cap Blomidon (lot 6 250 788)

6.5 Autorisation de signature auprès d'Emploi d'été Canada

6.6 Avis de motion pour un règlement modifiant les cartes 10 et 11 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018

6.7 Adoption du projet de Règlement numéro 19-1021 modifiant les cartes 10 et 11 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018

6.8 Avis de motion pour un règlement modifiant les plans et grilles de zonage du Règlement numéro 15-924 relatif au Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018 et le projet de Règlement numéro 19-1021 modifiant le plan d'urbanisme et de développement durable

6.9 Adoption du projet de Règlement 19-1022 modifiant les plans et grilles de zonage du Règlement numéro 15-924 relatif au Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018 et le projet de Règlement numéro 19-1021 modifiant le plan d'urbanisme et de développement durable

7. Loisirs

- 7.1 Avis de motion pour modifier le Règlement 01-571 étant le Règlement général de la bibliothèque municipale de Saint-Donat
 - 7.2 Adoption du projet de Règlement 19-1023 modifiant le Règlement 01-571 étant le Règlement général de la bibliothèque municipale de Saint-Donat
 - 7.3 Demande financière au Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels (MRC Matawinie) 2019
 - 7.4 Adoption de la programmation culturelle estivale 2019
 - 7.5 Demande de fermeture temporaire partielle de la route 125 Nord pour la cyclo sportive du 8 juin 2019
 - 7.6 Demande au Mouvement national des Québécoises et Québécois
 - 7.7 Participation à la Semaine nationale de la prévention du suicide
 - 8. Travaux publics et Parcs**
 - 8.1 Octroi d'un mandat pour travaux de dynamitage, cassage (éclatement) de pierre déjà dynamitée et concassage de pierre pour production de granulats
 - 8.2 Amendement au Règlement d'emprunt 18-1010 concernant la réfection du réservoir d'eau potable
 - 8.3 Adjudication de contrat pour des travaux de réhabilitation et d'étanchéisation intérieure d'un réservoir d'eau potable
 - 8.4 Amendement à la résolution 18-10-442 (modification de poste budgétaire)
 - 8.5 Autorisation de dépense pour réparations majeures de la souffleuse V99-25
 - 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Nomination d'un responsable pour le SUMI (protocole de sauvetage hors route en milieu isolé)
 - 9.2 Adoption du rapport d'activités annuel en lien avec le Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie
 - 10. Divers**
 - 10.1 Dépôt du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou autre avantage en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 10.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal
 - 11. Période d'information**
 - 12. Période de questions**
 - 13. Fermeture de la séance**
-

1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant Luc Drapeau procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire suppléant fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

19-01-001 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en :

- retirant le point 4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux
- ajoutant le point 5.6 Octroi de contrat suivant une offre de service en matière de recrutement
- retirant le point 7.1 Avis de motion pour modifier le *Règlement 01-571 étant le Règlement général de la bibliothèque municipale de Saint-Donat*
- retirant le point 7.2 *Adoption du projet de Règlement 19-1023 modifiant le Règlement 01-571 étant le Règlement général de la bibliothèque municipale de Saint-Donat*



3. Adoption des procès-verbaux de décembre 2018

19-01-002 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 10 et 18 décembre 2018 soient et sont adoptés comme déposés.

4. Finance et trésorerie

4.1

Fonds de Règlement numéro 15-940 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Saint-Donat

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14588	21-01-2019	Aquapera Industries	24 933.06 \$

Fonds de Règlement numéro 17-964 pourvoyant à l'exécution de travaux de réfection du barrage Archambault

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14594	21-01-2019	WSP Canada Inc.	287.44 \$

Fonds de Règlement numéro 17-966 pourvoyant à des travaux de réhabilitation d'une conduite d'égout sanitaire en bordure du lac Archambault

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14591	21-01-2019	Fjord Fusion	164 266.90 \$

Fonds de Règlement numéro 17-968 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14585	21-01-2019	Solmatech Inc.	998.27 \$
14598	21-01-2019	Arpentech des Laurentides	1 214.14 \$

Fonds de Règlement numéro 18-992 (17-970) pourvoyant à des travaux d'un poste de pompage pour alimenter le réseau de protection incendie

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14586	21-01-2019	Solmatech Inc.	1 976.14 \$
14593	21-01-2019	Inter Chantiers	94 629.80 \$

Fonds de Règlement 18-1007 pourvoyant à des travaux de réfection d'un stationnement municipal situé au centre-ville (17-967)

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14587	21-01-2019	Solmatech Inc.	3 930.71 \$

Fonds d'administration

19-01-003 Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 898 488,56 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, OMA, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

4.2 Fonds de roulement

19-01-004

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

Numéro du chèque	Date du chèque	Nom	Montant	Remboursement
14306	2018-12-12	D2 TECHNOLOGIES INC	46,00 \$	1 an
14580	2019-01-21	D2 TECHNOLOGIES INC	34,46 \$	1 an
14595	2019-01-21	Dell Canada Inc.	5 778,57 \$	1 an
14596	2019-01-21	Tenaquip	9 998,85 \$	10 ans
14597	2019-01-21	D2 TECHNOLOGIES INC	68,99 \$	1 an
			15 926,87 \$	

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

4.3 Fonds de règlement

19-01-005

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

Fonds de Règlement numéro 17-971 pourvoyant à l'exécution de travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14589	2019-01-21	Axor Experts Conseils Inc.	3 602.75 \$
14591	2019-01-21	Groupe G & G Ltée, Division	7 031.87 \$

Fonds de Règlement numéro 18-981 pour l'achat d'un camion 10 roues avec accessoires

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
14076	28-11-2018	Globocam (Montréal) Inc	315 267.20 \$
14590	21-01-2019	Bridgestone Canada	4 122.54 \$



Fonds de Règlement numéro 17-976 pour l'acquisition d'une salle communautaire adjacente aux Résidences du Parc naturel habité

Numéro	Date	Fournisseur	Montant
du chèque	du chèque		
14002	12-11-2018	Les résidences du Parc naturel habité	60 812.10 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

4.4 Fonds de parcs et terrains de jeux

Point retiré.

4.5 Dépôt du rapport budgétaire

19-01-006

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité **au 31 décembre 2018**.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2017-2018 est décrit au tableau ci-dessous :

DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018				
	Budget dépenses	Réel au 31 décembre 2018	Solde disponible	%
Dépenses	13 129 981	12 741 055	388 926	
Affectations	1 817 914	1 645 145	172 769	
total	14 947 895	14 386 200	561 695	96.24%
DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2017				
	Budget	Réel au 31 décembre 2017	Solde disponible	%
Dépenses	12 894 759	12 610 593	284 166	
Affectations	1 388 780	1 143 904	244 876	
total	14 283 539	13 754 497	529 042	96.30%

REVENUS AU 31 DÉCEMBRE 2018				
	Budget	Réel au 31 décembre 2018	Solde disponible	%
Revenus	14 947 896	15 410 150	(462 254)	103.09%
REVENUS AU 31 DÉCEMBRE 2017				
	Budget	Réel au 31 décembre 2017	Solde disponible	%
Revenus	14 283 539	14 835 224	(551 685)	103.86%

Signé : Josiane Lefebvre
Josiane Lefebvre, OMA

5. Administration générale

5.1 Adoption du Règlement 18-1019 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception

19-01-007

Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 18-1019 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception* soit et est adopté comme déposé.



5.2 Adoption du Règlement numéro 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat

19-01-008

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 18-983 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat* soit et est adopté comme déposé.



5.3 Renouvellement du contrat de service avec la firme T3i inc. pour 2019

19-01-009

Attendu les besoins municipaux en matière de soutien informatique;

Attendu que ce service professionnel est rendu par la firme T3i depuis de plusieurs années à la Municipalité;

Attendu la proposition de service déposée par la firme T3i pour l'année 2019;

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un contrat de services professionnels pour le soutien informatique à la firme T3i inc., pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour la somme de 21 525 \$, excluant les taxes applicables.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-190-00-527.

5.4 Octroi de contrat dans le cadre du Grand rendez-vous économique 2019

19-01-010

Attendu l'intention de la Municipalité de tenir à nouveau son Grand rendez-vous économique en 2019 ;

Attendu la vacance du poste de directeur du service de développement économique ;

Attendu qu'en conséquence, il est nécessaire d'obtenir le mandat d'une firme externe pour l'organisation de l'événement;

Attendu la recommandation du directeur général par intérim ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un contrat à la firme Lachance Solutions au montant de 15 000 \$, excluant les taxes dans le cadre du Grand rendez-vous économique, lequel aura lieu en mai prochain.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-621-00-499.

5.5 Rémunération du personnel électoral

19-01-011

Attendu l'élection municipale partielle du 3 mars 2019;

Attendu que, selon la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la Municipalité doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire pour les élections;

Attendu la recommandation de la greffière adjointe et directrice des Ressources humaines à l'effet que les montants suivants soient indexés d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada.;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que la rémunération du personnel électoral pour l'élection municipale partielle du 3 mars 2019 soit la suivante, indexée d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada :

Titre	Vote par anticipation et autres bureaux de vote	Jour du scrutin
Scrutateur	253,22 \$	267,49 \$
Secrétaire du bureau de vote	238,19 \$	245,78 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	205,88 \$	275,16 \$
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	171,95 \$	226,15 \$

Rémunération du président d'élection :

- 0,7488 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs
- 0,2316 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants
- 590,15 \$ pour le jour du scrutin
- 410,75 \$ pour le jour du vote par anticipation et les autres bureaux de vote, le cas échéant

Rémunération du secrétaire d'élection :

les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection

Rémunération de l'adjoint au président d'élection :

la $\frac{1}{2}$ de la rémunération totale du président d'élection

Rémunération du personnel affecté aux commissions de révision :

Réviseur : 25,75 \$ pour chaque heure qu'il siège

Secrétaire : 23,40 \$ pour chaque heure que la commission de révision siège

Agent réviseur : 21,05 \$ pour chaque heure qu'il exerce ses fonctions

ou le salaire des employés de la convention collective pendant les heures normales de bureau.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-140-00-141.

5.6 Octroi de contrat suivant une offre de service en matière de recrutement

19-01-012

Attendu l'offre de services professionnels de Groupe Marcel Ménard Gestion Conseil (Groupe MMGC) pour le recrutement d'un directeur général;

Attendu la recommandation du directeur général par intérim;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'accepter l'offre de service de Groupe Marcel Ménard Gestion Conseil (Groupe MMGC) en date du 19 janvier 2019 pour le recrutement d'un directeur général;
2. que le directeur général par intérim soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents y afférents;
3. que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-00-419.

6. Urbanisme et Environnement



6.1 Demande de dérogation mineure pour le 95, chemin du Village-Suisse (empiétements dans la marge avant et hauteur de bâtiment)

19-01-013

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2018-0120, présentée par Patrick Ravary et Annie Saint-Arneault, pour leur propriété située au 95, chemin du Village-Suisse, étant constituée du lot 5 625 179, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5228-75-3392, zone RT-15;

Attendu que la demande concerne les dérogations suivantes, visant à permettre des empiétements dans la marge avant et une hauteur de bâtiment :

a) Norme : aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et des normes pour la zone RT-15, laquelle prescrit une marge avant de 10 mètres

Dérogation demandée : la demande vise à permettre que l'agrandissement projeté du bâtiment principal soit situé à 2,68 mètres de la ligne avant

b) Norme : aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 10.5, paragraphe 30, une remise ne peut empiéter dans la marge avant, laquelle est fixée à 10 mètres dans la zone RT-15

Dérogation demandée : la demande vise à permettre que la remise projetée soit située à 5,10 mètres de la ligne avant

c) Norme : aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 10.5, paragraphe 30, la hauteur maximale prescrite pour une remise est fixée à 3,5 mètres

Dérogation demandée : la demande vise à permettre que la remise projetée ait une hauteur de 3,81 mètres

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation, préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 12 novembre 2018, et portant le numéro 3512 de ses minutes;

Attendu le dépôt du plan de construction de l'agrandissement du bâtiment principal, préparé par Isabelle Larocque, architecte, en date du 2 novembre 2018, et portant le numéro de projet 18-Ravary;

Attendu le dépôt des plans de construction de la remise, préparés par Cabanons Fontaine inc., en date du 10 octobre 2017;

Attendu que la maison actuelle, construite vers 1963, se situe à 3,34 mètres de la ligne avant;

Attendu que l'agrandissement projeté sera construit dans l'axe du bâtiment existant;

Attendu que la présence du système septique à l'arrière de la propriété rend impossible l'agrandissement à cet endroit;

Attendu qu'une partie du sous-sol est inutilisable à cause de la présence du roc;

Attendu que l'agrandissement prévu permettra d'agrandir la cuisine et de relocaliser la salle de bain ainsi que la chambre principale, constituant l'aménagement d'un espace de vie complet sur un seul et même niveau, ce qui rendra la maison un peu plus accessible pour un occupant à mobilité réduite;

Attendu qu'une dérogation mineure semblable a été accordée au deuxième voisin quant à l'emplacement et à la hauteur d'une remise;

Attendu que les travaux auront un impact visuel réduit considérant la présence de végétation dans l'emprise du chemin,

en façade de la propriété;

Attendu que la remise existante se situe dans l'emprise du chemin et qu'elle sera démolie;

Attendu la correspondance transmise à la Municipalité par les requérants justifiant la demande de dérogation mineure;

Attendu que la demande respecte les dispositions prévues aux articles 3.1 à 3.3 du *Règlement de dérogation mineure numéro 15-932* concernant la recevabilité et les conditions préalables à l'obtention d'une dérogation mineure;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 13 décembre 2018 par sa résolution numéro 18-12-146 et l'avis public affiché le 4 janvier 2019;

Attendu que le maire suppléant a demandé si une personne présente dans la salle désirait se prononcer et qu'aucun commentaire n'a été émis;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.2 Demande de dérogation mineure pour le 35, chemin du Lac-Croche Est (coefficient d'emprise au sol)

19-01-014

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2018-0122, présentée par Ghislaine Marceau, pour sa propriété située au 35, chemin du Lac-Croche Est, étant constituée du lot 5 635 203, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5834-76-3452, zone VR-6;

Attendu que la demande concerne la dérogation suivante, visant le coefficient d'emprise au sol :

Norme : aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes pour la zone VR-6, le coefficient d'emprise au sol est fixé à 15 %

Dérogation demandée : permettre qu'avec l'agrandissement projeté, le bâtiment principal ait un coefficient d'emprise au sol de 15,59 %

Attendu le dépôt des plans de constructions préparés par Simon Glew, architecte, en date du 21 novembre 2018;

Attendu le permis d'agrandissement du bâtiment principal accordé en juin 2018;

Attendu que la demande vise à permettre l'ajout d'un hall d'entrée au bâtiment principal, lequel a actuellement un coefficient d'emprise au sol de 14,9 %;

Attendu que le hall d'entrée projeté est d'une superficie de 5,01 mètres carrés augmenterait le coefficient d'occupation au sol du bâtiment de 0,68 %;

Attendu que la demande respecte les dispositions prévues aux articles 3.1 à 3.3 du *Règlement de dérogation mineure numéro 15-932* concernant la recevabilité et les conditions préalables à l'obtention d'une dérogation mineure;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 13 décembre 2018 par sa résolution numéro 18-12-147;

Attendu que l'avis public a été affiché le 4 janvier 2019;



Attendu que le maire suppléant a demandé si une personne présente dans la salle désirait se prononcer et qu'aucun commentaire n'a été émis;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 623 268 (nouveau bâtiment)

19-01-015

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-0121, présentée par BT Développement immobilier inc., pour sa propriété située au 261, rue Principale, étant constituée du lot 5 623 268, du cadastre du Québec, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4831-86-7699, à l'effet de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone UR-C10, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur villageois central aux termes du *Règlement numéro 15-928*;

Attendu qu'il s'agit de la construction d'une habitation multifamiliale;

Matériaux :

- Revêtement de bois :
 - Cie : CanExel
 - Modèle : Déclin Resitech 6" avec fini texturé en bois
 - Couleur : Noyer
- Revêtement de pierre :
 - Cie : Techno-Bloc
 - Modèle : Brandon
 - Couleur : Gris sienna onyx
- Revêtement de toiture :
 - Cie : BP Canada
 - Modèle : Mystique 42
 - Couleur : Taupe
- Moulure de coin de mur
 - Cie : CanExel
 - Modèle : Déclin Resitech 2" d'une largeur de 6"
 - Couleur : Blanc
- Moulure de contour d'ouverture
 - Cie : CanExel
 - Modèle : Déclin Resitech 2" d'une largeur de 4"
 - Couleur : Blanc
- Revêtement des colonnes de galerie :
 - Cie : Gentek
 - Couleur : Sablon 547
- Fascia, soffite
 - Couleur : Blanc et Sablon 547
- Portes et fenêtres :
 - Couleur : Blanc
- Escalier et garde-corps arrière :
 - Couleur : Blanc
- Garde-corps avant :
 - Verre trempé et aluminium noir
- Élément décoratif à tous les pignons en bois massif

Attendu les échantillons, plans et photographies proposés par le requérant;

Attendu que les caractéristiques du nouveau projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928*;

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis du comité

consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 13 décembre 2018 par sa résolution numéro 18-12-148;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.4 Demande de nomination d'une nouvelle voie publique - Au Cap Blomidon (lot 6 250 788)

19-01-016

Attendu l'allée véhiculaire cadastrée et reconnue comme étant le lot 6 250 788, cadastre du Québec;

Attendu les premiers permis de construction délivrés dans le projet Cité-Nature situé chemin Hector-Bilodeau;

Attendu que la Municipalité doit attribuer de nouveaux numéros domiciliaires sur ce tronçon de chemin privé et que pour cela il faut nommer le chemin;

Attendu que le promoteur approuve la proposition de nom soumise par le Comité de toponymie de la Société historique de Saint-Donat;

Attendu la volonté de la Municipalité d'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés situées sur son territoire, principalement pour les services d'urgence;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le chemin « au Cap Blomidon » et de transmettre une demande à la Commission de toponymie à cet effet.

6.5 Autorisation de signature auprès d'Emploi d'été Canada

19-01-017

Attendu que la Municipalité souhaite embaucher des étudiants à l'été 2019;

Attendu la disponibilité de ce programme de subvention et l'admissibilité de la Municipalité;

Attendu la nécessité de nommer un représentant par voie de résolution;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conseillère en environnement à signer pour et au nom de la Municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » pour l'embauche d'étudiants.

6.6 Avis de motion pour un règlement modifiant les cartes 10 et 11 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018

Avis de motion est donné par Gilbert Cardinal à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sera présenté afin de modifier les cartes 10 et 11 du *Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat*, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018.

6.7 Adoption du projet de Règlement numéro 19-1021 modifiant les cartes 10 et 11 du Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance



du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018

19-01-018

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 19-1021 modifiant les cartes 10 et 11 du Règlement numéro 15-923* relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018 soit et est adopté comme déposé.



6.8 Avis de motion pour un règlement modifiant les plans et grilles de zonage du Règlement numéro 15-924 relatif au Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018 et le projet de Règlement numéro 19-1021 modifiant le plan d'urbanisme et de développement durable

Avis de motion est donné par Gilbert Cardinal à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sera présenté pour modifier les plans et grilles de zonage du *Règlement numéro 15-924 relatif au Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Donat*, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018 et le projet de *Règlement numéro 19-1021* modifiant le plan d'urbanisme et de développement durable.

6.9 Adoption du projet de Règlement 19-1022 modifiant les plans et grilles de zonage du Règlement numéro 15-924 relatif au Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Donat, afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018 et le projet de Règlement numéro 19-1021 modifiant le plan d'urbanisme et de développement durable

19-01-019

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 19-1022 modifiant les plans et grilles de zonage du Règlement numéro 15-924* relatif au Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Donat, *afin d'assurer la concordance du périmètre d'urbanisation avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) adopté et en vigueur depuis 2018 et le projet de Règlement numéro 19-1021 modifiant le plan d'urbanisme et de développement durable* soit et est adopté comme déposé.



7. Loisirs

7.1 Avis de motion pour modifier le Règlement 01-571 étant le Règlement général de la bibliothèque municipale de Saint-Donat

Point retiré.

7.2 Adoption du projet de Règlement 19-1023 modifiant le Règlement 01-571 étant le Règlement général de la bibliothèque municipale de Saint-Donat

Point retiré.

7.3 Demande financière au Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels (MRC Matawinie) 2019

19-01-020

Attendu le *Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels de la MRC de Matawinie* ;

Attendu qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière pour l'organisation de la prochaine édition de la Féerie d'hiver qui se tiendra du 2 au 23 février prochain;

Attendu l'apport financier déjà important de la Municipalité (30 000 \$);

Attendu qu'il est souhaitable d'obtenir des partenaires financiers afin de bonifier les activités;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs de la vie communautaire et des communications en date du 7 décembre 2018;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à la demande d'aide financière dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements touristiques et culturels de la MRC de Matawinie*.

7.4 Adoption de la programmation culturelle estivale 2019

19-01-021

Attendu la recommandation du comité consultatif en loisirs culturels concernant la programmation 2019 d'*Un été tout en culture*;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 3 janvier 2019;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à la majorité des conseillers, le conseiller Louis Dubois émettant sa dissidence :

1. d'accepter la programmation culturelle 2019 d'*Un été tout en culture* ci-après détaillée;
2. d'autoriser le paiement des cachets des spectacles comme stipulé aux contrats (les sommes utilisées pour ce faire seront prélevées à même le poste budgétaire 02-702-90-447);
3. d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité tous les contrats et documents à cet effet.

Place de l'Église

29 juin :Étienne Drapeau spectacle Fiesta Latino

6 juillet :Guylaine Tanguay

13 juillet : ... Sam Tucker

20 juillet : ... All Access Showband

27 juillet : ... Dumas

3 août : Supertramp

10 août : ... Britishow

17 août : ... Luc De Larochellière

24 août : ... QW4RTZ

31 août : ... Les Colocs

1^{er} septembre : à confirmer

Parc des Pionniers

11 juillet : ... Cheshire Carr

18 juillet : ... Nicolas Pellerin et Les Grands Hurleurs

25 juillet : ... Hallelujah Leonard

1^{er} août : Les Louanges

8 août : Les Croches

15 août : ... Nomad'Stones

7.5 Demande de fermeture temporaire partielle de la route 125 Nord pour la cyclosportive du 8 juin 2019

19-01-022

Attendu que la Cyclosportive Saint-Donat – Le Nordet, organisée par le Véloclub San Donato, en sera à sa 8^e édition le 8 juin 2019;

Attendu que, pour ce faire, les organisateurs ont besoin de l'appui de la Municipalité pour la fermeture partielle de la route 125 Nord;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 4 janvier 2019;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de fermeture de rue partielle proposée par les organisateurs du Véloclub San Donato, de la route 125 Nord, entre le chemin du Lac-Blanc et la rue Allard, du côté droit en direction sud, de 12 h à 16 h, le 8 juin 2019, auprès des autorités concernées dont le ministère des Transports et que les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec, soient dûment avisés.

7.6 Demande au Mouvement national des Québécoises et Québécois

19-01-023

Attendu que la Municipalité organisera des activités pour souligner la fête nationale qui se tiendra le 23 juin prochain;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications, à cet effet, en date du 4 janvier 2019;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à déposer une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale 2019 à Saint-Donat, prévue le 23 juin pour la journée d'activités familiales et le concert.

7.7 Participation à la Semaine nationale de la prévention du



suicide

19-01-024

Attendu que la Municipalité s'engage à participer à la Semaine nationale de la prévention du suicide en 2019 qui se tiendra du 3 au 9 février sous le thème *Je mets l'espoir de l'avant*;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 10 janvier 2019;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer à l'effort collectif en matière de prévention du suicide en posant les actions suivantes :

- diffuser sur le panneau électronique de la Municipalité un message comportant le numéro de la ligne d'intervention du suicide
- utiliser les outils de communication de la Municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion de la Semaine nationale de la prévention du suicide
- mettre à la disposition des citoyens les objets promotionnels de l'Association québécoise de prévention du suicide

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Octroi d'un mandat pour travaux de dynamitage, cassage (éclatement) de pierre déjà dynamitée et concassage de pierre pour production de granulats

19-01-025

Attendu l'appel d'offres public SP2018TP12 pour des travaux de dynamitage, cassage (éclatement) de pierre déjà dynamitée et concassage de pierre pour production de granulats;

Attendu l'ouverture de la seule soumission reçue et son analyse;

Attendu qu'il y a une entente de principe avec l'entrepreneur pour ajuster des quantités d'items du bordereau afin de rapprocher le prix de production à la tonne à celui du contrat de 2017;

Attendu le rapport de l'ingénieur Michel A. Thibault;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour des travaux de dynamitage, cassage (éclatement) de pierre déjà dynamitée et concassage de pierre pour production de granulats à Excavation L. Martel Inc. lequel est le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 174 950,00 \$, excluant les taxes, et que pour ce faire, les sommes soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 17-968 pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection des chemins*.

8.2 Amendement au Règlement d'emprunt 18-1010 concernant la réfection du réservoir d'eau potable

19-01-026

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a adopté le *Règlement d'emprunt 18-1010* concernant la réfection du réservoir d'eau potable le 10 décembre 2018;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier ledit *Règlement d'emprunt numéro 18-1010* afin de considérer l'affectation d'un montant de 110 000\$ provenant de la réserve financière;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- que le titre du *Règlement numéro 18-1010* soit et est

remplacé par le suivant :

Règlement d'emprunt numéro 18-1010 concernant la réfection du réservoir d'eau potable et prévoyant une dépense de 255 300 \$ et un emprunt de 145 300 \$

2- que l'article 3 du *Règlement numéro 18-1010* soit et est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 145 300 \$ répartie sur une période de 20 ans et à affecter un montant de 110 000 \$ provenant de la réserve financière.

8.3 Adjudication de contrat pour des travaux de réhabilitation et d'étanchéisation intérieure d'un réservoir d'eau potable

19-01-027

Attendu la lettre datée du 20 décembre 2018 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant une aide financière de 124 000,00 \$ dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau : PRIMEAU volet 1.2 – Réalisation des travaux*;

Attendu l'appel d'offres public SP2018TP18 publié le 18 septembre 2018 pour des travaux de réhabilitation et d'étanchéisation intérieure d'un réservoir d'eau potable, ainsi que pour l'ajout de drainage et d'une membrane sur le dessus extérieur du réservoir;

Attendu l'ouverture et à l'analyse des 3 soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Attendu l'analyse des soumissions et la recommandation d'adjudication du consultant Ingemax Inc., en date du 15 octobre 2018, pour adjuger le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme soit Logistique St-Laurent Inc., au montant de 210 910,47 \$, excluant les taxes;

Attendu l'annexe pour le règlement préparé par l'ingénieur Michel A. Thibault en date du 8 novembre 2018 et le *Règlement d'emprunt numéro 18-1010* adopté par le conseil municipal et le registre du 17 décembre 2018;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour des travaux de réhabilitation et d'étanchéisation intérieure d'un réservoir d'eau potable, ainsi que pour l'ajout de drainage et d'une membrane sur le dessus extérieur du réservoir, conformément aux documents de l'appel d'offres SP2018TP18 à Logistique St-Laurent Inc., conformément au montant de sa soumission, pour une somme maximale de 210 910,47 \$, plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres public, le tout conditionnellement à l'approbation du *Règlement d'emprunt 18-1010 pourvoyant aux travaux pour la réfection du réservoir d'eau potable* par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à ce même *Règlement d'emprunt* lorsqu'il sera approuvé.

8.4 Amendement à la résolution 18-10-442 (modification de poste budgétaire)



19-01-028

Attendu la résolution 18-10-442 pour l'octroi de contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal des chemins du Domaine-du-Souvenir, F.-P.-Quinn et Jos.-Leclerc pour la saison 2018-2019;

Attendu que les sommes nécessaires pour ce faire étaient prélevées au surplus budgétaire non affecté;

Attendu qu'après vérifications, il appert que le poste budgétaire aurait plutôt dû être celui pour l'entretien d'hiver des chemins privés;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 18-10-442 en changeant le poste budgétaire *surplus budgétaire non affecté* pour le **02-330-03-522** (entretien d'hiver des chemins privés).

8.5 Autorisation de dépense pour réparations majeures de la souffleuse V99-25

19-01-029

Attendu les besoins urgents du Service des travaux publics en matière de déneigement et la nécessité que la souffleuse soit fonctionnelle puisqu'il s'agit du seul équipement du genre;

Attendu que le remplacement immédiat de la boîte d'engrenage permettrait d'économiser 4 500\$ avant taxes;

Attendu que le fait d'attendre pour remplacer la boîte d'engrenages pourrait causer une autre immobilisation de la souffleuse et que celle-ci pourrait survenir en période de fortes chutes de neige;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 16 janvier 2019;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement du tambour et de la boîte d'engrenages par la compagnie R.P.M. Tech pour la somme de 17 096,11 \$, avant taxes, et que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le budget d'opération régulier du Service des travaux publics.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Nomination d'un responsable pour le SUMI (protocole de sauvetage hors route en milieu isolé)

19-01-030

Attendu que la MRC de Matawinie a reçu une aide financière de 204 386 \$ du ministère de la Sécurité publique (MSP) visant à améliorer la couverture régionale du territoire en service de sauvetage hors route;

Attendu que la MRC de Matawinie a formé un comité pour le sauvetage en milieu isolé (SUMI) chargé de l'élaboration du protocole de sauvetage hors route (PLIU);

Attendu que la MRC de Matawinie a déposé le protocole au MSP et au conseil des maires;

Attendu que la MRC a accepté le protocole SUMI le 10 octobre 2018;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et sécurité civile en date du 10 décembre 2018;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'approuver le protocole de sauvetage hors route (PLIU) de la MRC de Matawinie;
2. de nommer le directeur du Service de sécurité incendie et

de sécurité civile comme responsable du SUMI pour les 4 municipalités impliquées, soit Saint-Donat, Saint-Côme, Saint-Michel-des-Saints et Sainte-Béatrix.

9.2 Adoption du rapport d'activités annuel en lien avec le Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie

19-01-031

Attendu que le Schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

Attendu que la Municipalité a établi le calcul de performance avec les obligations du schéma s'étant terminé en mai 2016;

Attendu que la Municipalité doit produire un rapport annuel comme prescrit à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que le rapport couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 a été produit selon les informations disponibles par le Service de sécurité incendie et de la sécurité civile;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile en date du 7 janvier 2019;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'adopter le rapport d'activités annuel de la Municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie s'étant terminé en mai 2016 ;
2. d'autoriser la MRC de Matawinie ainsi que le directeur du Service de la sécurité incendie et de sécurité civile à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

10. Divers

10.1 Dépôt du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou autre avantage en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La greffière adjointe procède au dépôt du registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou autre avantage en lien avec le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* signé par les conseillers Louis Dubois et Marie-Josée Rochon.

10.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal

La greffière adjointe procède au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers Gilbert Cardinal, Luc Drapeau et Marie-Josée Rochon.

11. Période d'information

1. Prochaines activités des Féeries d'hiver
2. Rappel pour les médailles de chien 2019
3. Rappel pour la nouvelle façon de mettre les bacs au chemin en regard de la collecte des matières résiduelles
4. Prochaine exposition à la bibliothèque
5. Citation du maire
6. Précisions quant au passage de militaires du 11 au 13 février prochain pour des exercices en montagne

12. Période de questions

1. Charles Robidoux : si un mandat a été donné suivant l'offre de services du CRÉ Laurentides concernant le myriophylle



- à épi, circulation des motoneiges dans le secteur du lac Beauchamp
2. Dominic Dupuis : amendes pour abattage d'arbres illégaux (re : Club motoneige)
 3. Bastien Robidoux : problèmes avec la nouvelle piste de motoneige vs Parc naturel habité
 4. Marc Lussier : problèmes avec la nouvelle piste de motoneige vs le plan stratégique
 5. Éric Brisebois : problèmes avec le Club motoneige
 6. Claude Ravary : remerciements au Service de l'urbanisme pour le traitement du dossier du 95, chemin du Village-Suisse, problématique avec les sentiers hors route de raquette et de ski de fond sur des terrains privés

13. Fermeture de la séance

19-01-032

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 21 h.

Joé Deslauriers
Maire

Stéphanie Russell
greffière adjointe